

# ELECTION CSE – ACTE 2

La CGT et la Direction dégainent leur

**49 8**

*De qui se moquent-elles ?*



Villepinte, le 09.01.2023

**FORCE OUVRIERE** a tellement brillé aux élections CSE et CAPL le 8 12 2022 obtenant la

**MAJORITE ABSOLUE** au Comité Social d'Etablissement avec  
**7 sièges sur 10 et 66 % de REPRESENTATIVITE** au **CDEF 93**

que la **CGT souhaite un second tour !**

La **CGT du CDEF 93** serait-elle mauvaise joueuse pour réclamer le **13 décembre 2022**  
un entretien amenant à l'annulation de l'élection CSE, prétextant  
une irrégularité du vote par correspondance !

Mais alors, pourquoi ne pas avoir réclamé également l'annulation des élections CAPL  
puisque les votes étaient dans les mêmes enveloppes que le CSE ?

**NOUS VOUS ENCOURAGEONS A Y REFLECHIR !**

Ni une, ni deux, le **16 décembre 2022**, la **DIRECTION DU CDEF 93** valide  
la demande de la CGT (malgré qu'elle soit hors délai au regard des textes règlementaires).

La **DIRECTION DU CDEF** écrit que la CGT conteste la validité des élections du 8 12 2022  
du fait de **49 enveloppes non reçues au jour de l'élection suite à l'envoi en lettre verte**  
et de **8 enveloppes arrivées au foyer de Villepinte, plutôt qu'à la boîte postale dédiée.**

La **DIRECTION DU CDEF** motive sa décision d'annulation de l'élection CSE du 8 12 2022  
par un « **problème de sincérité du résultat électoral du CSE** »

(rappelons que l'information du nombre d'enveloppe a été transmise aux syndicats par un mail émanant de  
la DRH, le 16 décembre à 16h07, à la suite de la fermeture de la boîte postale ce même jour et de la  
récupération d'enveloppes restantes qui ne peuvent être prises en compte pour le scrutin étant hors délai)

**LES RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**ONT POURTANT BIEN ETE PROCLAMES LE 8 DECEMBRE 2022 !**

Les **votes par correspondance** (arrivés à la boîte postale dans les délais requis) ont été  
récupérés à la Poste de Villepinte le 8 12 2022 vers 12h00 (par les Secrétaires Généraux de  
la CGT et de FO ainsi que par la collaboratrice de la DRH). Quant aux **8 enveloppes arrivées sur**  
**le site de Villepinte le 5 12 2022** (datées des 2 et 3 décembre 2022), elles ont été mises en  
sécurité dans le coffre de la Direction Générale du CDEF jusqu'au 8 12 2022 et bien  
prises en compte lorsque les agents ne sont pas venus voter physiquement.



**LA COLLUSION ENTRE LA CGT ET LA DIRECTION NE FAIT**  
**PLUS AUCUN DOUTE AU REGARD DES FAITS !**

Le 4 janvier 2023 à 16h25, la direction informe **FO** par mail, de la réorganisation d'une  
**ELECTION EXPRESS du CSE, le 9 FEVRIER 2023, de 8H00 A 16H00**  
(et le dépôt des listes des candidats au CSE et des professions de foi le 9 01 2023 au plus tard).

**FORCE OUVRIERE** du CDEF 93 Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.09.64.18.62 - Mail : [forceouvriercdef@gmail.com](mailto:forceouvriercdef@gmail.com) - Site : <http://forceouvriercdef93.e-monsite.com>

Bien que le calendrier ministériel des opérations électorales prévoit initialement, pour le dépôt des listes de candidats, **42 jours minimum avant la date du scrutin**, la **DIRECTION DU CDEF** décide qu'en 4 jours, nous devons tout clôturer,

**CHERCHEZ L'ERREUR !!!**

**MALGRE LES DELAIS RESTREINTS IMPOSES, FORCE OUVRIERE A PRIS ACTE ET HONORERA CE RENDEZ-VOUS !**

**Dès le 5 janvier 2023**, FO a demandé à la Direction du CDEF de maintenir néanmoins l'amplitude horaire suffisante pour que l'ensemble des agents puissent voter, **à savoir de 8h00 à 18h00, comme cela a toujours été le cas, lors des élections professionnelles au CDEF 93, depuis sa création en 2004.**

FO a demandé également qu'aucune réunion ou formation ne soit fixée à cette date pour **NE PAS ENTRAVER LE DROIT DE VOTE DES AGENTS DU CDEF 93.**

Nous avons demandé à la Direction de nous transmettre **SANS DELAI** :

- La liste électorale de ce nouveau scrutin CSE et la faire afficher dans les structures du CDEF.
- De nous indiquer le jour et l'heure de la mise sous pli du matériel par correspondance afin de garantir le contrôle par notre organisation syndicale du bon déroulement.
- La convention établie avec la Poste de Villepinte pour l'ouverture de la Boîte Postale.
- Les horaires de mise en place du bus de Borniche, le 9 02 2023 matin et après-midi.
- L'heure de rendez-vous pour contrôler la salle de vote, la veille du scrutin, et la mise à disposition de tout le matériel nécessaire notamment pour l'établissement du PV de l'élection CSE du 9 02 2023.

**A CE JOUR, nous n'avons obtenu aucune réponse de la Direction du CDEF malgré l'urgence qui nous est imposée du dépôt des listes pour une élection CSE éclair !** (qui nous le rappelons détermine la représentativité des syndicats donc leur existence au CDEF)

Bien sûr **FORCE OUVRIERE** va déposer un **RECOURS CONTENTIEUX** au **TRIBUNAL ADMINISTRATIF** en **REFERE-SUSPENSION** contre la décision d'annulation de la **Direction du CDEF 93** des résultats de l'élection CSE du 8 décembre 2022 !

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, clap de fin pour le timbre rouge prioritaire qui n'existe à présent qu'en version numérique. **Comment la Direction du CDEF va-t-elle résoudre ce problème pour la CGT ?** D'autant que la durée d'envoi de la lettre verte est désormais de 3 jours au lieu de 2 jours (comme la lettre T). Peut-être la lettre Turquoise service plus, leur conviendrait mieux, pour une distribution en 2 jours, au tarif défiant toute concurrence de 2,95 € !



La **DIRECTION DU CDEF** préfère dépenser l'argent du contribuable pour réorganiser les élections, sous un motif fallacieux, à la demande de la CGT, bien que les *personnels de toutes catégories* attendent, depuis des mois, la régularisation de leur rémunération par rapport au **CTI du SEGUR** mais aussi suite à la **Loi TAQUET** pour les *Assistants Familiaux* et à **l'Avancement au second grade** pour les *ASE et EJE*, avec rétroactivité depuis 2020 pour certains.



**POUR UN SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT  
TITULAIRES ET CONTRACTUELS  
VOTEZ et FAITES VOTER MASSIVEMENT  
PAR CORRESPONDANCE ET A L'URNE  
LA LISTE FO AU C.S.E. le 9 FEVRIER 2023**